



FORMULAIRE PRET DE MATERIEL / VEHICULE

Association:

Nom de l'emprunteur :

N° téléphone de l'emprunteur :

Nom du conducteur et N° de permis de conduire :

(Copie du permis de conduire obligatoire)

Désignation de la manifestation : Date :

Désignation du matériel	Dimensions L x l	Nombre maxi	Demandé	Date et Heure de prise en charge	Date et Heure de retour du matériel
Barrières de 2.50m	2.50m de largeur	40			
Barrières de 2.00m	2.00m de largeur	40			
Barrières intérieures orange		14			
Tables en bois	2.20 x 0.70m	20			
Tables en plastique	1.52x 0.76m	10			
Chaises pour extérieur		54			
Passe câbles sur route	1.00m	10			
Bancs en bois	2.20 x 0.30m	39			
Grilles d'exposition	1.50 x 1.00	14 rouges 24 noires			
Panneaux de signalisation					

Tribune télescopique	200 places			
Podium	Maxi 12x6			
Hauteur podium		20/40/ 60/100		
Sono / micros		X		
Bloc triphasé + Câbles		1		
Rallonge		1		
Isoloirs / Urnes		1		
Conteneurs ordures ménagères	Du fait de nombreuses difficultés, les conteneurs ne seront plus fournis par la commune (hors conteneurs déjà sur place). Nous invitons les associations à contacter le SMICTOM afin d'assurer le traitement de leurs déchets.			
Autres (Décalage éclairage...)				

Désignation des documents à réaliser	Demandé / A faire	Observations	
Demande de buvette			
Certificat de vente au déballage			
Arrêté temporaire de circulation			
Désignation des tâches à réaliser	Demandé/ A faire	Observations	
Mise en marche du chauffage			
Pose de tapis au sol			
Autres :			
Clés à donner	Demandé	Observations	
Salle :			
VEHICULE	<p><i>Le camion fourgon JUMPER, est mis à la disposition des associations en semaine et week-end.</i></p> <p> <i>Il est impératif de réserver au minimum 15 jours à l'avance auprès du service associations ou par mail : associations@lameziere.fr</i></p> <p><i>Les clés de l'atelier de Beauséjour sont à prendre à l'accueil de la Mairie, dans le cas où la prise en charge et le retour se font en dehors des heures d'ouverture.</i></p>		
Camion fourgon JUMPER			

Rappel :

- **Le prêt de matériel est dépendant des autres manifestations locales**
- Les manifestations communales sont prioritaires sur les manifestations associatives
- Les demandes de matériel sont transmises **au minimum 15 jours avant la manifestation.**
- Le transport de matériel est à la charge du demandeur – Le matériel est à retirer aux heures d'ouverture de la Mairie et Atelier.
- Concernant les Associations de la CCVI (Communauté de Communes du Val d'Ille), le véhicule est fourni avec le plein, il doit être ramené le plein effectué.

La Mézière, le.....

L'Emprunteur,

Le Président de l'Association,

Le Maire,



LOCATION DU PODIUM

Année :

UTILISATION :

Nom de l'association :
Adresse de l'association :
Destination :
Date de la manifestation :
Date et heure d'installation du podium :
Date de retour du podium :

TARIFS :

Tarifs fixés par la délibération
2019-9
3 € par plaque

Matériel	Quantité	Prix
Plateaux 2m x 1m 18 plaques soit 36m ²		
Garde-corps		
Escalier 3 marches + 1		
Pieds 20 cm (60)		
Pieds 40 cm (72)		
Pieds 60 cm (72)		
Pieds 80 cm (72)		
MONTANT A REGLER		

La Mézière, le.....

L'Emprunteur,

Le Président de l'Association,

Le Maire,